

CCAS de la commune de Chaumuzy

Séance du mercredi 6 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 6 novembre à 19 heures 30, les membres du CCAS de Chaumuzy convoqués le 29 octobre 2019, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Madame NICAISE-DUFLOT, Présidente du CCAS.

Membres présents :

Mmes Karine NICAISE-DUFLOT, Jacqueline VISNEUX,
Ms. Yves TRUCHON, Christophe MACQUART, Benjamin WATIER,

Membres absents excusés :

Membres absents : Jean-Pierre CUVILLIER, Gérard ADRIEN,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Benjamin WATIER,

Membres en exercice : 7 ; Présents : 5 ; Votants : 5

I / Clôture de la séance du 19/02/2019 :

Tous les membres présents signent la clôture de la précédente réunion, soit les délibérations :

- 2019/02-01 portant sur le vote du compte administratif 2018,
- 2019/02-02 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
- 2019/02-03 portant sur le compte de gestion 2018 et
- 2019/02-04 portant sur le repas annuel 2019.

II / Démission de Mme CLICHE :

Madame NICAISE-DUFLOT fait lecture de la lettre de démission de Madame CLICHE reçu par courrier du 18/09/2019.

III/ Choix des bénéficiaires du Legs FAROUX, dotation Fany DEHA :

Les membres du Comité ont choisi les bénéficiaires de l'allocation chauffage selon la demande des époux FAROUX : des membres du CCAS de plus de 80 ans n'ayant pas bénéficié de cette allocation récemment. Les bénéficiaires proposés au Conseil Municipal seront :

- Monsieur BENOIT Gérard ;
- Madame PAULAUQUI Ginette ;
- Madame PENCHEMEL Arlette ;
- Monsieur SALMON Michel ;
- Monsieur GILLERY Maurice.

V/ Choix du remplacement du repas de fin d'année :

M. WATIER précise que la salle prévue n'était pas disponible. Les délais ne permettent plus une nouvelle organisation de l'événement.

Le Conseil propose de le remplacer par un colis FOSSIER. Monsieur TRUCHON prendra en charge la réalisation du devis pour environ 90 paniers d'une valeur de 50 euros pour les membres du CCAS.

Aux vus du calendrier de fin d'année et des réservations du foyer rural, la remise des colis se fera en Mairie. Un avis sera rédigé pour communiquer la date des retraits.

VI. / Tarif horaire de l'aide-ménagère :

Les revenus du CCAS ayant légèrement augmentés, le Conseil propose de recalculer la participation horaire à l'aide-ménagère pour les personnes de plus de 60 ans. Le résultat de ces calculs sera abordé lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Chaumuzy, le 08 novembre 2019

La Présidente,
Karine NICAISE

